

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2014**  
**COMMUNE DE SAINT-PERDON**

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de mars à dix heures, le Conseil Municipal de St-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous le Présidence de M. le Maire sortant, Pol RIO.

**Présents :** Jean-Louis DARRIEUTORT – Régine NEHLIG – Gilles CASTAIGNÈDE – Sandrine CASINI – Jean-Paul DARSAUT – Corine LAFITTE – Ludovic PASTOR – Elodie GAÜZÈRE – Didier LARTIGUE – Nadia FORTIN – Cédric BARROUILLET – Hélène DUPIN – Jean-Michel DOURTHE – Marie-Christine CAZENAVE – Patrick DANGOUMAU – Martine MATHIEU – Stéphane HOULLIÈRE – Dorothee TASTET.

**Absent :** Sébastien LANIBOIS, ayant donné procuration à Elodie GAÜZÈRE.

M. Pol RIO ouvre la séance du Conseil Municipal et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- ✓ Installation du Conseil Municipal ;
- ✓ Élection du Maire ;
- ✓ Vote pour la détermination du nombre d'adjoints ;
- ✓ Élection des adjoints ;
- ✓ Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres ;
- ✓ Désignation des membres de la Commission « Finances ».

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Pol RIO proclame les résultats du scrutin municipal du 23 mars 2014 :

- ✓ Nombre d'inscrits : 1142 ;
- ✓ Abstentions : 267 ;
- ✓ Votants : 875 ;
- ✓ Blancs et nuls : 40 ;
- ✓ Exprimés : 835.

Pour la liste de M. Jean-Louis DARRIEUTORT : 459 voix, soit 15 élus.

Pour la liste de M. Patrick DANGOUMAU : 376 voix, soit 4 élus.

M. Pol RIO fait l'appel des nouveaux membres du Conseil Municipal issus des élections. Il déclare le Conseil Municipal immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Pol RIO rappelle aux nouveaux élus leurs obligations et leurs engagements pour servir la Commune de St-Perdon. Il invite la majorité municipale à suivre le programme pour lequel elle a été élu.

M. Pol RIO dit qu'après 37 ans de service, il passe aujourd'hui le relai.

Il donne la présidence de la nouvelle assemblée à M. Jean-Paul DARSAUT, doyen d'âge, et demande la désignation d'un secrétaire de séance. M<sup>me</sup> Sandrine CASINI se propose pour assurer le secrétariat de la séance.

**ÉLECTION DU MAIRE**

La condition de quorum, posée à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est remplie.

M. Jean-Paul DARSAUT invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il demande qui est candidat pour l'élection du Maire.

M. Jean-Louis DARRIEUTORT se déclare candidat.

M. Jean-Paul DARSAUT fait l'appel de chaque conseiller à la table de vote pour déposer son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement de l'élection du Maire.

Résultats :

- ✓ Nombre de votants : 19.
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls : 4.
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 15.

Bulletins blancs : 4.

Jean-Louis DARRIEUTORT : 15 voix.

M. Jean-Paul DARSAUT proclame M. Jean-Louis DARRIEUTORT Maire de St-Perdon et immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Jean-Paul DARSAUT donne la parole à M. le Maire pour l'élection des adjoints.

### ***DISCOURS DE M. LE MAIRE***

M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Maire, remercie les St-Perdonnais pour leur participation lors du scrutin du 23 mars dernier. Il dit que 15 élus de sa liste et 4 élus de l'opposition siégeront au Conseil Municipal. Il assure qu'il souhaite, pour les six années à venir, que s'instaure au sein du Conseil un vrai débat démocratique dans le respect des uns et des autres. Il explique que le travail sera réalisé en amont en commission où une place sera faite à l'opposition. Il affirme que tous les élus seront des participants de la vie municipale.

M. Jean-Louis DARRIEUTORT remercie les membres de sa liste pour le travail fourni ces derniers mois.

Il remercie M. Pol RIO, Maire sortant, et tient à saluer le travail qu'il a effectué durant la dernière mandature et les précédentes. Il salue sa grande volonté et sa gestion rigoureuse du budget dans un contexte difficile, qui peut servir d'exemple.

Il remercie les élus sortants : Martine CASTAIGNÈDE, Bernard DUPIN et Michel LABARTHE.

Il dit avoir une pensée pour sa famille et une pointe d'émotion pour René BERNÈDE, qui aurait été heureux de le voir investi en qualité de Maire.

Il dit que les élus seront à l'écoute de la population et de véritables relais pour construire l'avenir de St-Perdon. Il explique qu'il sera vigilant pour assurer le langage de la vérité au service de l'intérêt collectif, qui ne correspondra pas forcément-il s'en excuse- à l'intérêt individuel.

Il remercie l'ensemble des personnes présentes.

### ***ÉLECTION DES ADJOINTS***

En application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, **soit 5**.

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer le nombre d'adjoints à 4.

M. Patrick DANGOUMAU demande comment seront élus les adjoints. M. le Maire précise que cette élection sera au scrutin de liste et il propose sa propre liste de 4 adjoints.

M. Patrick DANGOUMAU déclare que sa liste a obtenu 45% des voix lors du scrutin du 23 mars 2014 et qu'il aurait été souhaitable qu'elle soit représentée au sein du bureau municipal. Il regrette de ne pas avoir été contacté pour assurer cette représentation.

M. le Maire explique que la liste majoritaire a travaillé autour d'un projet qu'elle souhaite défendre avec les compétences requises.

M. DANGOUMAU indique qu'il s'interroge sur le nombre d'adjoints en regard des déclarations

de M<sup>me</sup> DARRIEUSECQ, "certainement future présidente" de l'agglomération du Marsan, en faveur du transfert des compétences périscolaire et scolaire et peut-être un jour de l'ensemble des compétences communales.

Il s'interroge de savoir si du coup le nombre de 4 adjoints ne sera pas de trop.

M. DANGOUMAU présentera sa liste pour l'élection des adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide du nombre de 4 adjoints.

M. Jean-Louis DARRIEUTORT propose sa liste d'adjoints :

- ✓ Régine NEHLIG ;
- ✓ Gilles CASTAIGNÈDE ;
- ✓ Sandrine CASINI ;
- ✓ Jean-Paul DARSAUT.

M. Patrick DANGOUMAU propose sa liste :

- ✓ Patrick DANGOUMAU ;
- ✓ Martine MATHIEU ;
- ✓ Stéphane HOULLIÈRE ;
- ✓ Dorothée TASTET.

M. le Maire assure l'appel de chaque conseiller à la table de vote pour déposer son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement de l'élection des adjoints.

Résultats :

- ✓ Nombre de votants : 19.
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls : 0.
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 19.

Liste de M. DARRIEUTORT : 15 voix.

Liste de M. DANGOUMAU : 4 voix.

M. le Maire proclame :

- ✓ Régine NEHLIG, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire ;
- ✓ Gilles CASTAIGNÈDE, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire ;
- ✓ Sandrine CASINI, 3<sup>e</sup> adjointe au Maire ;
- ✓ Jean-Paul DARSAUT, 4<sup>e</sup> adjoint au Maire ;

et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

### ***ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES***

M. le Maire explique que cette commission doit être désignée lors de la première séance du Conseil Municipal. Il dit qu'elle est composée d'un président, qui est le Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants. Il propose que l'opposition soit représentée avec un membre titulaire et un suppléant.

M. Patrick DANGOUMAU précise que cette représentativité est réglementaire et propose :

- ✓ Patrick DANGOUMAU, membre titulaire ;
- ✓ Martine MATHIEU, membre suppléant.

M. Jean-Louis DARRIEUTORT propose :

- ✓ Membres titulaires : Régine NEHLIG et Jean-Paul DARSAUT ;
- ✓ Membres suppléants : Nadia FORTIN et Jean-Michel DOURTHE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE que la Commission d'appel d'offres sera composée comme il suit**

**Président : Jean-Louis DARRIEUTORT**

**Membres titulaires :**  
Régine NEHLIG  
Jean-Paul DARSAUT  
Patrick DANGOUMAU

**Membres suppléants :**  
Nadia FORTIN  
Jean-Michel DOURTHE  
Martine MATHIEU

***DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « FINANCES »***

M. le Maire explique que la Commission des Finances devra se réunir, dans les prochains jours, pour travailler à l'élaboration du budget primitif 2014.

Il propose de sa majorité :

- ✓ Gilles CASTAIGNÈDE ;
- ✓ Sandrine CASINI ;
- ✓ Ludovic PASTOR ;
- ✓ Elodie GAÜZÈRE ;
- ✓ Jean-Michel DOURTHE ;
- ✓ Nadia FORTIN ;
- ✓ Didier LARTIGUE.

M. Patrick DANGOUMAU propose pour représenter sa liste :

- ✓ Patrick DANGOUMAU ;
- ✓ Dorothee TASTET.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE que la Commission des Finances sera composée comme il suit :**

- ✓ **Gilles CASTAIGNÈDE ;**
- ✓ **Sandrine CASINI ;**
- ✓ **Ludovic PASTOR ;**
- ✓ **Elodie GAÜZÈRE ;**
- ✓ **Jean-Michel DOURTHE ;**
- ✓ **Nadia FORTIN ;**
- ✓ **Didier LARTIGUE ;**
- ✓ **Patrick DANGOUMAU ;**
- ✓ **Dorothee TASTET.**

M<sup>me</sup> Régine NEHLIG explique que les autres adjoints participeront aussi à cette commission (R. NEHLIG et J.P. DARSAUT), car il y a obligation de présence des adjoints à l'ensemble des commissions.

M. le Maire précise que les autres commissions de travail seront constituées lors du prochain Conseil Municipal et qu'un poste sera laissé à l'opposition pour chacune d'elles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean-Louis Darrieutort

La secrétaire de séance,  
Sandrine Casini

Les Membres,